



RESULTAT DU VOTE

Nombre de votants : 22

Voix favorables : 22

Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 15/10/2019

DELIBERATION n° CA 2019 - 89

Relative au complément aux tarifs de formation continue (hors FOAD, hors TSM) pour 2019-2020

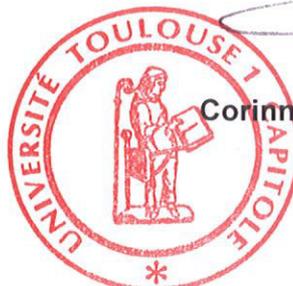
Vu le code de l'éducation, notamment son article D 714-62,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le complément aux tarifs 2019-2020 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA

ANNEXE

COMPLEMENT AUX TARIFS 2019- 2020 FORMATION CONTINUE (hors TSM et service de la FOAD)

INTITULE	FRAIS DE FORMATION
DU « Droit, Santé Mentale, Psychiatrie »	1 400 euros (Tarif réservé aux étudiants relevant de la formation initiale)
Module « Les fondamentaux du Droit » - 3 jours	600 euros
<u>Université du troisième âge – U3A</u>	
Cotisation annuelle	100 €
Atelier d'anglais	150 €
Atelier de dessin et arts plastiques	100 €
Cycle sur la « Fabuleuse histoire de l'opéra »	30 €
Atelier de self défense	100 €
Atelier de Taïchi	100 €